



# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 24/09/2009

DATE DE LA CONVOCATION : 04/09/2009  
DATE D'AFFICHAGE : 04/09/2009

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	21

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS :** MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, Mme DUFOUR Françoise, M. LYON Christophe, Mme LYONNET Joëlle, MRS GALICHET Eric, DACHEUX Eric, Mmes BOSCO Blandine, MICHEL Sandrine, MRS PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

**ABSENTS :** Mme FONTVIEILLE Françoise, avec pouvoir donné à M. PARDON, et Mme PALMIER Sandrine, avec pouvoir donné à M. BACCONIN.

**Secrétaire de séance :** M. PAYS Hervé.

## 1) Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les questions diverses seront abordées en fin de séance.

## 2) Tenement BIVON : Suite du dossier

Suite à la rencontre de Monsieur le Maire avec la famille Bivon, celui-ci nous explique que la famille Bivon retire de la vente le Tenement. La mairie est dans l'attente de l'officialisation par un courrier du notaire.

Monsieur Grivot est venu voir Monsieur le Maire pour savoir ce que l'on fait. Celui-ci à répondu que nous devons attendre.

Monsieur Frecon indique qu'une des solutions est l'expropriation, donc réserve puis DUP.

Monsieur le Maire rappelle que le prix fixé est celui des domaines. Si les consorts BIVON maintiennent le prix de la vente, la commune devra saisir le juge de l'expropriation.

Monsieur Joninon lit la lettre que Monsieur Bivon a apporté à la mairie.

Monsieur Frecon précise que dans le cadre d'une négociation, la mairie pourrait accorder à Monsieur Bivon le prix définit par les domaines + 10K€. Mais dans l'état actuelle la famille Bivon veut 100 K€.

Monsieur Dupin indique qu'il faut modifier le PLU et prendre la procédure qui s'impose.

### **3) Compte rendu de la commission marché publics**

#### **a. Choix d'un bureau d'étude pour le dossier de création de la ZAC du levant**

Suite aux précédents appels d'offres deux sociétés avaient été retenues : UP2M et SEDL. La commission avait décidé de leur demander des compléments d'informations techniques et commerciales. UP2M et SEDL ont donc été recontactés par Monsieur Petitbout.

Suite à leur dernière proposition les membres de la commission ont retenu SEDL. Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **Pour information**

UP2M : 45007 □

SEDL : 40800 □ avec une proposition plus solide qu'au départ.

#### **b. Choix d'un prestataire pour le suivi de l'épandage des boues de la station**

La SAUR et GES ont été retenues suite à la première commission.

Des compléments d'informations techniques et commerciales leur ont été demandés. SAUR et GES ont donc été recontactés par Monsieur Petitbout.

Suite à leur dernière proposition les membres de la commission ont retenu la SAUR. Le conseil approuve à l'unanimité.

Monsieur Galichet précise que dans le compte-rendu Eau, la prestation ainsi que la charge financière n'apparaît pas. Monsieur le Maire lui répond qu'auparavant le suivi d'épandage n'était pas une obligation.

#### **c. Avenant à la zone de Chanlat**

Le montant initial de 90K□ doit être revu à cause de travaux supplémentaires.

Les travaux supplémentaires ont consistés à enlever les poches d'eau du sol. Il a fallu drainer et canaliser jusqu'au point d'inflexion permettant de trouver une pente.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 21043 □ qui correspondent à 95 mètres de drain et de canalisation en DN 400

Monsieur Thomas demande s'il est nécessaire de descendre jusqu'à 90cm lors de travaux de viabilisation.

Monsieur Joninon répond que c'est normal pour l'évacuation des égouts et l'amener de l'eau potable.

Pour information, les réseaux secs ont été réalisés début septembre, ils seront opérationnels mi octobre.

En raison de l'avenant le terrain sera proposé à la vente pour 17□/m<sup>2</sup>.

#### 4) Compte-rendu des commissions

##### a. **Commission technique**

##### **aménagement feu au pont colley**

Monsieur Joninon précise que les travaux de voirie débuteront S46 et pour 6 semaines. (ils seront interrompus par 2 semaines de vacances puis recommenceront début janvier).

Des changements de branchement seront réalisés en même temps soit :  
46 branchements plomb à supprimer et refaire, ce qui représente un investissement de 44 348  $\square$  HT.

Au niveau du planning, SAUR et Eurovia se sont calés pour les travaux.

Monsieur Dupin indique qu'il avait été demandé en commission que l'on vérifie si ORPEA était bien raccordé au réseau séparatif en direction du Collet.

Monsieur Joninon lui répond que tout est OK

L'avenant de 44 348  $\square$  HT est approuvé à l'unanimité.

##### **Maison GIRAUD**

En ce qui concerne les travaux de façade, une remise pour les travaux à été accordée à hauteur de 1 000 euros.

Suite à cette remise la commission est d'accord pour engagé les travaux sur la façade pour un montant total de : 10 000 – 1 000 = 9 000  $\square$

La commission a visité l'intérieur du bâtiment : plusieurs réflexions sont en cours mais rien de sérieux pour l'instant.

**Bâtiment du 34 rue de Roanne ( EX-SOCREA) :** GTM est intéressé pour louer si des travaux sont réalisés.

La location sera fixée en fonction des devis pour travaux et proposée à GTM.

GTM s'engage sur une utilisation par 20 et 30 personnes de ces bureaux sur 2 ans (sur) et 6 mois en probable.

La mairie à fait réaliser une évaluation par les agents et artisans celle-ci se décompose comme suit :

Placo/peinture :	9 639 $\square$
Sol :	6 500 $\square$
Electricité :	8 537 $\square$
Plomberie :	3 000 $\square$
Isolation :	2 000 $\square$
<b>Total :</b>	<b>29 676 euros à investir.</b>

Madame Michel demande le délai, Monsieur le Maire répond que les travaux doivent être réalisés pour le 15/11/2009.

Monsieur Delorme s'en occupe et une réunion de chantier est prévue le 25/09/09.

Le bâtiment revient à : 87600€, (chauffage, électricité, eau compris) sur 2 ans, ce qui nous porte à un prix de revient de 68€/m<sup>2</sup>, amortissables sur 2 ans.

De ce fait la mairie a proposé 75€/m<sup>2</sup>, GTM est d'accord.

Monsieur le Maire fait remarquer que le potentiel des 6 mois supplémentaires représente 10500€ de plus et qu'une fois que la location par GTM sera finie, le bâtiment sera encore « neuf » et pourra à nouveau être loué.

La Sté de TP Guintoli pourrait éventuellement reprendre les locaux après GTM.

Monsieur le Maire nous précise que Guintoli prévoit qu'à partir d'avril il y aura 300 à 350 personnes de plus et qu'une personne sera dédiée pour faire embaucher 20 à 30 personnes.

Le tarif de location de 75€/m<sup>2</sup> a été approuvé à l'unanimité.

Le bail de 2 ans avec une mention de 6 mois supplémentaires a été approuvé l'unanimité.

## **b. Commission communication**

Madame Becard précise que le Bulletin n°3 est presque réalisé et qu'une dernière réunion lundi 28/09/09 est prévue pour le finaliser. Sa distribution est prévue sur la deuxième quinzaine d'octobre.

Madame Becard nous fait part des effectifs de la rentrée

Collège : 435 élèves dont 135 de Balbigny

Groupe scolaire : 133 élèves dont 132 de Balbigny

Maternelle : 72 élèves dont 70 de Balbigny

St Joseph : 143 élèves dont 94 de Balbigny

Monsieur Petitbout précise suite à la demande de Monsieur Joninon que le nombre d'élèves à la cantine est de 114 en moyenne.

Madame Becard indique que le jardin enchanté est composé comme suit ::

Jardin enchanté : 70 enfants dont 33 accueils réguliers et le reste en occasionnel

32 sont de Balbigny

29 de la communauté de communes

0 - 3 ans : 48 enfants

3 - 4 ans : 15

4 - 6 ans : 7

Liste d'attente : 4

Monsieur Dacheux pose la question sur la régularité/fréquence.

Madame Becard répond qu'elle ne sait pas si c'est 2 jours/semaine ou 5 jours/semaine ou ½ jour/semaine, mais que le taux de remplissage est bien de 82%.

- CAF : Madame GIOA

Réunion com/com pour le contrat petite enfance, le 06/10/09 à 19h.

Invitation envoyée à tous les maires pour faire un point afin d'établir une réflexion plus globale. En effet 5 communes voudraient faire une mini crèche

Monsieur le Maire précise que les personnes qui ne sont pas de notre commune devraient payer 20% de plus.

Monsieur le Maire ajoute qu'actuellement seule la commune porte le déficit (environ 18K€), l'aide de la communauté de communes étant supprimée.

Monsieur Dacheux indique que la question n'est pas seulement financière et que dans les micro-crèches il n'y a pas les mêmes conditions sanitaires et d'hygiène et qu'il en est de même pour les éducateurs.

Monsieur Ginot précise que si 50% des effectifs sont de l'extérieur, donc un financement extérieur de 50% serait normal.

Monsieur Galichet précise qu'à la fin de la réunion de la communauté de communes, il faudra un consensus pour signer le contrat petite enfance avant fin décembre.

Monsieur Dupin ainsi que Monsieur Arthaud sont septiques pour qu'il soit signé avant fin décembre.

**Ecole St Joseph : Voyage à Bully** Le financement de 450 € avait été approuvé lors du conseil du 17/02.

### **Conseil municipal des jeunes :**

Madame Becard remercie Madame Palmier pour son investissement au nom du conseil.

Le programme pour le conseil des jeunes et le suivant :

Le 06/11/09 élection de 14h30 à 16 heures dans la salle amicale.

Premier conseil municipal le 07/11/09 à 10h30 à la mairie.

La durée d'un conseil sera de 1 heure et sa fréquence sera de 1 toutes les 5 à 6 semaines, soit 9 séances pour l'année.

Les enfants éligibles sont ceux des classes de CM1, CM2 des deux écoles, (seuls les enfants de Balbigny sont éligibles).

Nombre de Places :           4 par classe de l'école publique.  
  2 par classe de l'école privée.

Le règlement électoral du conseil municipal des jeunes nous est présenté

Monsieur Dacheux fait remarquer que contrairement au texte « l'enseignement civique n'est pas essentiellement enseigné dans le primaire ». De ce fait il demande à ce que le texte soit changé.

Monsieur Ginot répond que le texte a déjà été vu en Commission et a déjà été tiré

Monsieur Dacheux rétorque, que quelque soit la qualité du travail en Commission, il faut absolument suivre les procédures. Le conseil municipal n'est pas une chambre d'enregistrement du travail en Commission, mais l'organe décisionnaire. Il est donc normal et sain de revenir sur le travail fait en Commission..

Monsieur Lyon indique qu'il y a des fautes, il faudrait les corriger avant de diffuser.

L'ensemble de conseil est d'accord pour corriger et retirer l'ensemble..Le principe est validé par tous.

Monsieur Dacheux pose des questions sur la garde des enfants entre 16h30 et 16h45 (apparemment les instituteurs se plaignent).

Madame Becard: répond qu'elle n'en a pas eu vent et qu'il faut attendre le conseil d'école.

Les personnes présentent pour le vote des élections du conseil des jeunes du 06/11 sont :

Monsieur Grange,  
Monsieur Lyon,  
Monsieur Dupin,  
Madame Cussières,  
Monsieur Pardon,  
Madame Dufour,

Monsieur Joninon,  
Monsieur Baconin,  
Madame Becard,  
Madame Palmier.

Madame Becard propose que la municipalité alloue un budget de 500 € pour assurer le fonctionnement du conseil des jeunes.

Madame Michel précise qu'il faut lister les personnes du conseil qui seront amenées à les encadrer lors de leur conseil.

Monsieur Dacheux se porte volontaire  
Madame Palmier est pressentie  
D'autres ??

Madame Michel indique que Monsieur Bastaing formule une demande de renouvellement des ordinateurs. Madame Michel demande que le remplacement du matériel informatique soit prévu avec un plan de financement permettant de renouveler 3 ordinateurs par an.

Monsieur le Maire demande la validation au conseil pour le renouvellement de 3 ou 4 ordinateurs. Le conseil approuve à l'unanimité.

- Commission PLU :  
J. Delorme présente les modifications.  
Réunion PLU fixée le 15/10/09 à 20h30.

#### **5) Achat du terrain jouxtant le Groupe Scolaire**

Monsieur Joninon précise qu'il a été décidé en commission que pour l'achat du terrain de 250m<sup>2</sup> + 36m<sup>2</sup> correspondant au garage de Monsieur Laurendon, la mairie serait prête à l'acheter 40€/m<sup>2</sup>.

Monsieur Laurendon veut faire estimer le garage. Monsieur Joninon indique que la demande sera étudiée dans une future commission technique. Commission qui se tiendra le 02/10/09 à 16 heures en mairie en présence de Madame Dufour, Monsieur Lyon, Monsieur Joninon.

#### **6) Délibération autorisant le Maire à acheter le bâtiment DDE (30000€) et à le revendre ou à le louer.**

Délibération approuvée par :  
22 Pour.  
1 Abstention.

#### **7) Approbation du rapport de la SAUR eau et assainissement**

Monsieur le Maire lit les propositions d'amélioration qui sont dans le chapitre 11 du rapport :

- Pollution,
- Renforcement,
- Nouveau réservoir pour augmentation de capacité,
- ...

De plus il indique un problème par rapport au périmètre zone des puits. La DAASS vient le 5/10 à 14h.

Il explique le problème de manque d'eau et d'autosuffisance qui en découle. Deux solutions se présentent à nous :

- L'interconnexion.
- L'eau dans les puits.

Monsieur Petitbout fait l'état des lieux suivant :

Il y a une évolution de 1,5% en plus d'abonnés.

La consommation : 190 000 m<sup>3</sup> est en augmentation de 1,26%.

Nous pouvons acheter de l'eau à l'extérieur, ex : le syndicat des Monts du Lyonnais. Mais dans ce cas nous la payons aussi cher que ce qu'on la revend.

Il précise que cette année, la consommation est plus régulière que les années précédentes et qu'il n'y a pas eu d'incident sur le réseau.

Il nous indique que la SAUR a le projet suivant :

La SAUR voudrait, en option (pour ZAIN) prendre de l'eau à partir de la Loire et la « monter » sur Neulise pour la redistribuer en Eau Brute (sans traitement).

Monsieur Petitbout précise que le forage est intéressant car il peut être sollicité pendant 6 mois sans rabatement mais que l'investissement pour le traitement de l'arsenic serait compris entre 300 et 400 K€ (puits déjà foré).

Monsieur Dupin indique que nous avons la possibilité de bénéficier d'une subvention de 60%.

Monsieur Lyon demande si le fait d'approuver le rapport valide les préconisations de la SAUR.

Monsieur le Maire lui répond non.

Monsieur Petitbout et Monsieur Joninon indiquent qu'il faudrait faire une réserve à Monteyzin ce qui permettrait de gagner 24 heures de réserve.

Le rapport de la SAUR a été approuvé à l'unanimité.

## **8) Adhésion de la commune de St Etienne au SIEL**

Délibération approuvée par :

22 Pour.

1 Abstention.

## **9) Approbation de la convention entre l'association balbignoise de cinéma et la commune**

Monsieur Arthaud précise que la phase d'évolution et d'investissement par l'association sont à faire plus tard et est lourde en terme de coûts. De ce fait il se pose la question si le jeu en vaut la chandelle.

En effet, si le cinéma n'est pas sûr de pouvoir profiter de la salle en priorité et sur des dates précises et calées, le manque à gagner sera important et ne justifiera pas l'investissement.

Monsieur Arthaud précise qu'il a besoin de 3 jours/semaine en priorité

Monsieur le Maire nous dit que seul l'article 4 de la convention a été modifié comme suit :

«A titre exceptionnel ..... prévention 8 semaines à l'avance ».

Monsieur Arthaud indique que lors de demande successives pour dans 8 semaines le risque est d'enlever 2 ou 3 séances de cinéma consécutives.

Monsieur Arthaud précise que la société « cinéma » fait un chèque de 2 000€/an à la mairie.

Après débat, il est convenu de modifier l'article 4 de la convention pour rajouter «une seule fois dans l'année» dans la phrase :

«A titre exceptionnel ..... prévention 8 semaines à l'avance ».

Monsieur Frecon demande quelle est la durée de validité de la convention.

Monsieur Arthaud répond : 3 ans renouvelables tacitement.

Monsieur le Maire relit le texte modifié.

Délibération approuvée par :

19 Pour.

4 Abstention.

## **10) Plan communal de sauvegarde et de gestion des risques**

Monsieur le Maire demande si les conseillers sont d'accord pour être appelés lors d'un problème : Inondations, feu....

Les conseillers sont tous d'accord pour être appelés.

Monsieur Pays demande à chacun de vérifier les numéros de téléphone qui sont inscrits sur le plan communal de sauvegarde et de gestion des risques.

## **11) Achat défibrillateurs**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Lyon de s'occuper de la définition technique et du choix final pour les défibrillateurs.

Monsieur Lyon est d'accord mais il précise que ceci doit être travaillé en commission technique.

Monsieur le Maire est d'accord et précise que ceci doit être fait rapidement.

Monsieur Lyon fixe la date de réunion à mercredi 21/10 à 18h30. Il apportera les critères de choix et prix.

Monsieur Joninon demande si la commission pouvait se réaliser à la caserne de Balbigny.

Monsieur Lyon demandera et fera passer la réponse.

## **12) Questions diverses**

**Zone de Chanlat :** Contrôle technique M. Dulac : 1700m<sup>2</sup> à 17 €/m<sup>2</sup>  
Menuiserie M. Sapey 1600€ pour le branchement  
+ 1705m<sup>2</sup> à 14.06 €/m<sup>2</sup>

M. Lambert n'achète plus le terrain.

Monsieur le Maire nous indique qu'il reste 3 lots à vendre.

Tous les lots sont aménagés :

2190m<sup>2</sup>,

2435m<sup>2</sup>,

5000m<sup>2</sup>,

Monsieur Joninon fait remarquer que ce dernier peut être divisible.

Madame Becard préconise de mettre une pancarte indiquant la vente. Monsieur le Maire répond qu'il y est favorable et que cette information sera aussi diffusée sur le panneau d'affichage

Pour information les terrains à Feurs se vendent à 28 €/m<sup>2</sup> Ceux de Balbigny seront à 17 €/m<sup>2</sup>

### **Indemnités aux 3 architectes consultés pour le restaurant scolaire**

Entre 400 et 500€/architecte sont à prévoir.

Soit pour deux dossiers retenus de 800 à 1 000 €

Le conseil se prononce sur un plafond à 1 000€ au maximum soit 500 € par architecte

Délibération approuvée à l'unanimité

### **SPANC**

Monsieur Dupin demande ou la municipalité en est avec le dossier du SPANC. De plus il donne comme information que la municipalité peut bénéficier d'une aide complémentaire par EPL qui donne 5% pour tous les dossiers d'assainissement.

Monsieur Petitbout et Monsieur le Maire s'engagent à donner rapidement un estimatif à Monsieur Dupin.

Monsieur Dupin fait remarquer : que lors de la réunion avec la SAUR il est ressorti après vérification des maisons étant dans un état catastrophique au niveau de l'assainissement que 4 zones étaient très critique et qu'il serait intéressant de faire de l'assainissement collectif pour les points noirs. Il exprime tout de même un regret par la non représentation du Maire et/ou des adjoints lors de ces réunions. C Lyon abonde dans ce sens et souhaite que l'on implique les riverains concernés dans les prochaines réunions pour ne pas que ceux -ci engagent des travaux à titre individuel..

Monsieur Dupin demande a refaire une commission avec :

- La commission Technique,
- La commission Environnement,
- La commission Urbanisme,
- La SAUR.

Monsieur Joninon provoquera une réunion (et nous irons sur le terrain) avec la SAUR : rendez-vous le 22/10/09 à 14h00.

Dans le cadre de travaux collectifs, Monsieur Lyon fait remarquer qu'il faut informer les habitants pour que ceux-ci n'engagent pas des travaux à titre individuel.

### **Coût de la fête de Balbigny**

Monsieur Dupin demande des informations sur le cout de la fête. Monsieur le maire lui répond :

Mise en place des feux au carrefour Claude Pilaud : 3 120 €

Feu d'artifice : 3 590 €

Location podium : 160 €

Main d'œuvre : 1 800 €

**Total : 8 510 €**

Plus la subvention alloué au comité des fêtes est toujours de : 6 000 €

## **Stationnement**

Monsieur Dupin fait remarquer que le stationnement sauvage s'amplifie depuis la mise en place des zones bleues

Monsieur Petitbout indique qu'il n'y a pas encore de panneau et que ceci explique peut être la situation.

Monsieur le Maire indique que l'enquête auprès des commerçants ne fait pas apparaître de problèmes et que ceux-ci sont plutôt favorables aux zones bleues.

Madame Michel fait remarquer que les citoyens ne sont pas suffisamment informés.

Monsieur Joninon dit que le marquage sera fini dès le 13/10.

## **Chapiteaux**

Monsieur Dupin demande que le Conseil soit informé sur l'achat de chapiteaux

Madame Cussièrès répond que c'est le CCAS avec sa section investissement : 2 chapiteaux de 5 x 4 et 5 x 8 pour un cout de 6739 □ TTC

Monsieur Dupin fait remarquer que les chapiteaux sont bien et moins chers qu'en local.

## **CCAS**

Madame Cussièrès nous résume les actions menées par le CCAS :

- Repas de Noël des personnes de + 70 ans
- Prévoir un meilleur Noël à la population défavorisée (jouets pour les enfants, visites dans les maisons de retraites avec remise d'un colis ...)
- En Août il a été listé les personnes vivant seule et plus éloignées en cas de canicule.
- Du 15 au 25 Octobre 2009 la semaine Bleue des personnes âgées, et à cette occasion la Chorale de Mizerieux viendra animer l'après-midi au club.
- La banque alimentaire a lieu les 27 et 28 Novembre au magasin Carrefour Market et Epicerie Robert.
- 5 commissions de Loire-Habitat ont lieu pour l'attribution de logement HLM
- Un questionnaire a été remis aux Ecoles, Crèche, Ram et bibliothèque dans le but d'éditer un livret en Français, Turque et Anglais qui pourra être remis aux nouveaux habitants par la Mairie et par les écoles.

## **M. le Maire apporte les commentaires sur SAMRO.**

Suite au rendez-vous avec M. Padet

Il a téléphoné au député, CG, CR, direction départementale du travail.

Le préfet devait organiser le 21 septembre une réunion reportée lundi 28/09

Seront présents : M. le Préfet, M. le Président du Conseil Général, Un représentant du Conseil Régional, M. le Député, M. le Président du Comité d'expansion, Les représentants de la CCI et du Tribunal de commerce...

## **Activité sur Balbigny**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Duarig à beaucoup de travail

Guillarme 25% en moins

Laiterie : constant

Porteron : constant

Magot : ca va

Marjolet : ça va un peu mieux

## Informations diverses

La mairie sera fermée au public le lundi 28 toute la journée en signe de solidarité avec les producteurs de lait.

Madame Lyonnet demande ou on en est avec le mail de la poste.

Madame Lyonnet lit la motion au niveau des producteurs de lait et propose le vote à la délibération.

Monsieur Ginot et Monsieur Dacheux ne sont pas d'accord pour la voter en totalité à cause de la demande de démission de Madame Mariann Fisher Boel, Commissaire européenne chargée de l'agriculture et du développement rural.

Délibération approuvée par :

18 Pour.

5 Abstention.

Monsieur Joninon indique que le devis émis par la SAUR pour le remplacement du poteau incendie vers le Garage BERRY est de : 3 161 €/HT, approuvé à l'unanimité.

Délibération approuvée à l'unanimité

Monsieur le Maire indique que la TP SAMRO + la vente du terrain représentait 125 K€ qui devait rentrer au budget en recette. Malheureusement ni l'un ni l'autre n'auront lieu.

Monsieur Grange précise qu'ASB et finerball ont des difficultés d'entraînement à cause du manque d'éclairage du terrain de Valencioux.

Monsieur Baconin fait le point avec le président du foot. et provoquera une réunion de commission le 01/10/09 à 19 heures.

Madame Lyonnet demande de programmer les dates de conseil de manière trimestrielle.

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas les programmer à cause de nombreuses autres réunions.

Madame Lyonnet demande les dates d'échéances pour les travaux de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire dit qu'il relancera le SIEL pour connaître la date.

Monsieur Dupin indique qu'en effet cette date n'est pas mentionnée sur le compte-rendu CR du SIEL.

Monsieur Pays indique que les commandes pour les composteurs sont nombreuses à la communauté de communes. De plus il informe que le 07/10 entre 12 et 14 H, une présentation Heliose à lieu à la communauté de communes pour les élus qui souhaitent avoir de l'information et surtout pour les agents qui accueillent le public.

Monsieur Petitbout répond qu'un des agents de Balbigny et certainement lui-même seraient présents.

Fin du Conseil à 00 h 30.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR REMPLACEMENT DE CANALISATION AEP EN PLOMB**

M. le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement des trottoirs, pistes cyclables et espaces verts de la RD1082 rue du 8 Mai, il convient pendant que l'on aménage le réseau d'eau pluviale de procéder au remplacement des canalisations d'eau potable en plomb.

Un devis estimatif des travaux a été dressé par la sté SAUR et s'élève à la somme de 44 348 □ HT.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis qui lui est présenté, décide de faire réaliser les travaux et sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour aider la commune à financer ce projet.

## **APPROBATION DES RAPPORTS D'AFFERMAGE 2008 DE LA SAUR POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire donne lecture des rapports d'affermage de l'exercice 2007 pour l'eau potable et l'assainissement.

Après étude des dossiers présentés et après en avoir délibéré, le conseil approuve les rapports 2008 du fermier et charge M. le Maire de donner à cette délibération la suite qu'elle comporte.

## **TENEMENT DES CONSORTS BIVON SAISINE DU JUGE DE L'EXPROPRIATION**

M. le Maire expose au Conseil municipal un résumé des derniers courriers échangés et donne un compte-rendu de la réunion en Mairie le 19 septembre dernier avec quelques uns des membres de la famille BIVON. Les diverses tentatives de négociation, tant avec l'acquéreur du tènement qu'avec les consorts BIVON, n'ont pu aboutir. La majorité de la famille BIVON souhaite maintenir son prix de vente à 110 000 □, très élevé par rapport à l'évaluation des Domaines (35 000 □).

M. le Maire explique qu'il attend la réponse officielle du Notaire qui a déposé la déclaration d'intention d'aliéner au nom de l'indivision, et qu'il conviendra alors d'apporter la réponse de la commune.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que dans le cas où les consorts BIVON retirent leur bien de la vente, il sera statué ultérieurement sur la suite à donner à cette affaire, par contre, dans le cas où le bien est maintenu à la vente, M. le Maire qui a déjà mis en œuvre le droit de préemption urbain au profit de la commune, aura pouvoir pour saisir, au nom de la commune, le juge de l'expropriation qui donnera à cette affaire la suite qu'elle comporte.

## **APPROBATION DE LA PROMESSE DE VENTE AVEC M. SAPEY (TERRAINS DE LA ZONE DE CHANLAT)**

M. le Maire informe l'assemblée que M. SAPAY, pour le compte de de la SCI ROSEO-SAPAY, a signé une promesse d'acquisition d'une parcelle de 1705 m<sup>2</sup> sur la zone de Chanlat, pour la somme de 25 584 □ HT.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette promesse de vente et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents cadastraux, les actes authentiques et les pièces afférentes.

## **APPROBATION DE LA PROMESSE DE VENTE AVEC M. DULAC (TERRAINS DE LA ZONE DE CHANLAT)**

M. le Maire informe l'assemblée que M. DULAC, pour le compte de la SARL CCA DE BOEN, a signé une promesse d'acquisition d'une parcelle de 1700 m<sup>2</sup> sur la zone de Chanlat, pour la somme de 28 900 □ HT.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette promesse de vente et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents cadastraux, les actes authentiques et les pièces afférentes.

## **SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 450 □ à l'APEL (association des parents d'élèves des écoles libres) pour les aider à financer un voyage scolaire. La somme sera tirée de la réserve de subvention du budget 2009.

## **ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE AU SIEL**

Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi N° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative à l'énergie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL 42),

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la ville de St Etienne est, à ce jour, sa propre autorité concédante. La loi du 7 décembre 2006 prévoit dans son article 33 que cette fonction d'Autorité Concédante, pour la distribution publique d'électricité doit être réalisée à la maille départementale.

Ce rôle étant assuré par le SIEL pour les 326 autres communes, la ville de St Etienne a délibéré le 29 juin 2009 pour adhérer au syndicat. Le Comité syndical du SIEL du 29 juin 2009 a approuvé cette adhésion. Il est nécessaire qu'une majorité des deux tiers des communes adhérentes au SIEL approuve également cette décision.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de donner son accord pour l'adhésion de la ville de St Etienne au SIEL.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide  
-d'approuver l'adhésion de la ville de St Etienne au Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire.

## **APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DE GESTIONS DES RISQUES**

Chaque conseiller ayant reçu un exemplaire du projet de plan communal de sauvegarde et de gestion des risques pour étude, M. le Maire expose que ce document a été envoyé aux services préfectoraux (Cellule interministérielle de défense et de sécurité civile) au SDIS et à tous les services associés en matière de gestion des risques.

Les observations ou commentaires de chaque partenaire ont été intégrés au document. M. le Maire propose de le rendre opérationnel.

Après en avoir discuté et apporté quelques amendements, le conseil municipal approuve le document rectifié et charge M. le Maire de sa diffusion pour en faire un PCS opérationnel, utilisable dès la prochaine alerte. Une réunion publique sera prochainement organisée, pour informer les habitants de Balbigny des grandes lignes de ce plan et des conduites à tenir en cas de problème.

## **ACQUISITION ET RETROCESSION DU BÂTIMENT 41 RUE DE LA REPUBLIQUE**

M. le Maire expose que le Conseil Général accepte de vendre à la commune pour la somme de 30 000 € le tènement construit du 41 rue de la République (cadastré C1276).

M. le Maire expose que ce tènement devrait être divisé en deux lots : un lot comprenant le bâtiment et une surface libre pour son utilisation privative, et un lot à verser au domaine public de la commune, pour permettre le passage vers les maisons du bord de Loire, l'accès au fleuve et l'accès aux coffrets d'éclairage du pont.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, Le conseil municipal approuve cette acquisition et la division parcellaire permettant de purger des servitudes de passage en les intégrant au domaine public, et autorise M. le Maire à revendre (selon estimatif des domaines augmenté des frais engagés) ou à louer la partie privative du tènement.

### **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION BALBIGNOISE DE CINEMA**

M. le Président de l'association balbignoise de cinéma a envoyé à M. le Maire une proposition de convention entre la Commune et l'association pour l'utilisation de la salle ESPACE LUMIERE.

M. le Maire propose quelques aménagements à cette convention et soumet le texte au conseil municipal.

Après en avoir discuté et apporté des précisions au texte, le conseil municipal approuve la convention telle que rédigée en annexe à la présente délibération.

### **DEFENSE DE L'EMPLOI DANS LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de la Ville de BALBIGNY, réuni en séance ordinaire le 24 septembre 2009, préoccupé par la situation de détresse financière des producteurs de lait, demande au Gouvernement de :

- geler toute décision sur la mise en place de la contractualisation de la production laitière, outil de soumission des éleveurs aux industriels et de disparition à moyen terme de centaines de paysans ;
- maintenir et améliorer la maîtrise publique de la production au niveau européen, notamment en élaborant des outils permettant d'adapter l'offre de lait à la demande ;
- réclamer la non reconduction dans ses fonctions de Mariann Fisher Boel, Commissaire européenne chargée de l'agriculture et du développement rural, et l'abandon de la politique libérale qu'elle représente.

Le Conseil Municipal émet le vœu ci-dessus énoncé concernant la défense du métier de paysan et de l'emploi dans le département de la Loire.

### **APPROBATION DU MARCHE AVEC LA SEDL POUR LA ZAC DU LEVANT**

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission d'appel d'offre concernant la mission de mandat d'étude pour aboutir au dossier de création de la ZAC du Levant.

La commission propose de retenir la candidature de la Société d'Équipement du Département de la Loire (S.E.D.L.), qui a été jugée la « mieux-disante ».

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de la commission d'appel d'offre et autorise M. le Maire à signer au nom de la Commune : les marchés, les ordres de services, les pièces comptables et les pièces annexes pour mener à bien cette affaire.

## **APPROBATION DU MARCHÉ AVEC LA SAUR POUR LE SUIVI DE L'ÉPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION**

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission d'appel d'offre concernant le suivi du plan d'épandage des boues de la station d'épuration.

La commission propose de retenir la candidature de la Société SAUR qui a été jugée la « mieux-disante ».

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de la commission d'appel d'offre et autorise M. le Maire à signer au nom de la Commune : les marchés, les ordres de services, les pièces comptables et les pièces annexes pour mener à bien cette affaire.

## **APPROBATION DE L'AVENANT AU MARCHÉ DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE CHANLAT AVEC EUROVIA-BALMONT**

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission d'appel d'offre concernant l'avenant au marché de travaux passé avec le groupement EUROVIA BALMONT pour des travaux supplémentaires d'assainissement à la zone d'activité de Chanlat.

La commission a jugé que l'avenant était conforme et recevable.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de la commission d'appel d'offre et autorise M. le Maire à signer au nom de la Commune l'avenant au marché et toutes les pièces annexes pour mener à bien cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents,

Certifié conforme,

*Délibération exécutoire après réception par le contrôle de légalité,*

A BALBIGNY le 28 septembre 2009.

Le Maire,